

le **syndicat** de tous les notaires titulaires d'office !

73, boulevard Malesherbes 75008 Paris
01 43 87 96 70
communication@syndicat-notaires.org
www.syndicat-notaires.org

la revue **Ventôse**

Plus ancienne revue syndicale française, elle constitue un support de réflexion sur l'évolution de notre profession et assure l'information des abonnés et des notaires qui peuvent s'y exprimer en toute liberté.

Ventôse Express, pour une information immédiate et réactive, est acheminé à tous les notaires de France par voie électronique.

Les congrès et les colloques abordent tous les sujets qui intéressent le notaire et son entreprise. Ces événements font l'objet de rapports qui sont transmis à tous les notaires de France, à tous nos partenaires et aux instances.

Pour adhérer au Syndicat National des Notaires ou pour tout renseignement :
rendez-vous sur : www.syndicat-notaires.org
ou par mail à : secretariat@syndicat-notaires.org

Le Syndicat National des Notaires défend les intérêts collectifs et individuels des notaires titulaires d'office. Il veille à la préservation du Service Public notarial et à l'avenir de la Profession.

Créé en 1949 **dans un esprit de liberté, d'indépendance et de complémentarité avec les instances professionnelles**, le Syndicat National des Notaires - Notaires de France constitue depuis plus de 75 ans une force de progrès et de propositions, en apportant son expertise et sa contribution à notre profession !

Adhérer au SNN, participer à ses travaux et à ses instances, c'est s'engager directement dans la vie du notariat !



Syndicat National des **Notaires**

Notaires de France

le réseau

Le SNN permet de réunir les consœurs et confrères adhérents, dans la plus grande liberté de parole et en toute indépendance. Il est attaché à un fonctionnement démocratique, par le biais de son Conseil national et de ses conseils d'administration.

Organisation professionnelle représentative depuis de nombreuses années, le Syndicat a la volonté d'**agir en partenariat avec tous les organismes volontaires de la profession et avec les instances.**

Ses congrès abordent des sujets qui construisent le notariat de demain : les structures d'exercice, la responsabilité sociale de l'entreprise notariale (RSEN), le notaire autorité publique ou encore l'indépendance de la profession... Certaines de nos idées novatrices sont reprises par les instances et les pouvoirs publics.

Les notaires adhérents ont le souci d'exercer leur métier dans le strict respect de la fonction d'officier public et de l'éthique qui l'accompagne, au service de tous les usagers.

Le SNN participe étroitement à l'évolution de la profession et siège dans de nombreuses commissions sur tout le territoire.

De nombreux liens ont été créés avec les associations du Notariat, (ARNU¹, MJN², ANNOR³...), mais aussi avec les partenaires privilégiés de notre profession et les autres professions libérales.

Le Syndicat est aussi un lieu de convivialité entre les notaires et les acteurs du Notariat.

¹ Association Rencontres Notariat Universités

² Mouvement Jeune Notariat

³ Association Nationale des Notaires Retraités

Assurer la défense du service public notarial et de l'entrepreneur libéral !

Le Syndicat National des Notaires est le premier syndicat patronal représentatif du Notariat : sa représentativité a été reconnue officiellement par le Ministère du Travail du fait de ses effectifs, de son ancienneté, de son expérience et de son indépendance !

Il a pour objet **l'étude, la défense des intérêts généraux, particuliers, moraux et matériels des notaires, la représentation et l'information de la Profession.**

Le Syndicat National des Notaires, **syndicat de notaires titulaires**, qu'ils soient employeurs ou non, est à l'écoute de tous les notaires pour entendre leur point de vue et répondre à leurs préoccupations.

Le Syndicat défend et promeut, à côté des instances, le Service Public notarial.

Officier public, le notaire est aussi un entrepreneur et un professionnel libéral : le SNN est donc aussi un lieu d'échange sur les thématiques et problématiques liées à ce statut.

Le SNN participe, aux côtés des autres organismes professionnels et des syndicats de salariés, à l'élaboration de la convention collective du Notariat, en particulier au sein de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI).

Le SNN est un interlocuteur des pouvoirs publics.

Des délégués régionaux et des membres du Conseil d'Administration sont à la disposition des notaires titulaires pour prendre en considération leurs attentes et assurer un relais avec le Syndicat. Ses permanents assurent le suivi des dossiers et l'accueil des adhérents.

la gouvernance

La **direction** est assurée par un **comité directeur** animé par son **président** et un **conseil d'administration** représentatif de l'ensemble de la Profession.

Des représentants du syndicat siègent dans des commissions et instances de la profession (comité mixte, CRPCEN, OPCO-EP^[2]...).

Il propose à ses adhérents :

- Une écoute et une réponse en cas de difficultés, par des confrères experts,
- Une aide concrète en matière de droit social,
- Des salles de signature à Paris...

Des commissions et des groupes de travail suivent l'évolution de la réglementation et étudient les actions à mener.

Le syndicat gère les fonds des formations collectives des notaires (FIF-PL^[1]), certains de ses membres siègent à l'OPCO.

¹ Fonds interprofessionnel de Formation des Professionnels libéraux
² Opérateurs de compétences, organismes agréés par l'État qui gèrent la formation professionnelle et les fonds qui y sont dévolus ; le SNN a obtenu des pouvoirs publics que le notariat soit intégré à l'OPCO EP (entreprises de proximité).